

# Le budget de 1998

---

*Bâtir le Canada  
pour le XXI<sup>e</sup> siècle*

**Stratégie  
canadienne  
pour l'égalité  
des chances**

février 1998



Ministère des Finances  
Canada

Department of Finance  
Canada

Dans la présente publication, les termes du genre masculin  
utilisés pour désigner des personnes englobent  
à la fois les femmes et les hommes.

© **Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (1998)**  
**Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire  
ces documents doit être adressée à Travaux publics  
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :  
Centre de distribution de Finances Canada  
300, avenue Laurier Ouest, Ottawa K1A 0G5  
Téléphone : (613) 943-8665  
Télécopieur : (613) 996-0901

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :  
<http://www.fin.gc.ca/>

*This document is also available in English.*

N° de cat. : F1-23/1998-5F  
ISBN 0-662-82669-8



*Il ne pourrait y avoir ni plus grand projet canadien en vue du prochain millénaire ni meilleur rôle pour le gouvernement que celui d'aider les jeunes Canadiens à se préparer à entrer dans la société axée sur l'information du siècle prochain.*

Le Premier ministre Jean Chrétien  
24 septembre 1997



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	7
<b>Créer des possibilités en facilitant l'acquisition de connaissances et de compétences</b> .....	9
<b>La Stratégie</b> .....	17
Fournir une aide financière aux étudiants .....	20
Bourses d'études canadiennes du millénaire .....	20
Subventions canadiennes pour études .....	22
Aider la recherche de pointe et les étudiants diplômés .....	23
Hausse des fonds accordés aux conseils subventionnaires .....	23
Aider à gérer la dette d'études .....	25
Allègement fiscal au titre des intérêts sur les prêts étudiants .....	26
Améliorations apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants .....	26
Aider les Canadiens à parfaire leurs compétences .....	30
Exonération des prélèvements effectués dans les REER à des fins d'éducation permanente .....	30
Crédit d'impôt pour études à temps partiel .....	31
Déduction pour frais de garde d'enfants accordée aux étudiants à temps partiel .....	32

Inciter les familles à épargner pour les études de leurs enfants . . . . .	34
Subvention canadienne pour l'épargne-études . . . . .	34
Appuyer l'emploi chez les jeunes . . . . .	39
Congé de cotisations d'assurance-emploi pour favoriser l'embauche des jeunes . . . . .	39
Jeunes à risque . . . . .	40
Relier les Canadiens à l'information et au savoir . . . . .	41
Élargissement du Rescol et du Programme d'accès communautaire . . . . .	41
<b>Les avantages de la Stratégie pour les Canadiens . . . . .</b>	<b>43</b>
Poursuivre des objectifs communs . . . . .	44

# Introduction

Les perspectives économiques du Canada reposeront de plus en plus sur les forces et les compétences de ses citoyens. Les Canadiens et les Canadiennes doivent posséder les connaissances et les compétences nécessaires pour participer pleinement à l'économie en évolution. Une main-d'œuvre productive et novatrice peut procurer au Canada le précieux avantage qui lui permettra d'être compétitif sur les marchés mondiaux. Il faut préparer les Canadiens pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Les connaissances et les compétences offrent aux Canadiens espoir et possibilités : la perspective de meilleurs emplois et d'un niveau de vie plus élevé. L'acquisition de connaissances et de compétences est le moyen optimal d'assurer à tous les mêmes chances.

La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances fera en sorte que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes – surtout ceux dont les revenus sont faibles ou moyens – auront des chances égales de prendre leur place au sein de l'économie en évolution. Elle réduira les contraintes financières et aplanira les autres obstacles à l'acquisition de connaissances et de compétences. En multipliant les possibilités, le gouvernement du Canada bâtit une économie plus forte et une société plus solidaire.



# Créer des possibilités en facilitant l'acquisition de connaissances et de compétences

Pour préparer les Canadiennes et les Canadiens à franchir le cap du XXI<sup>e</sup> siècle, il est essentiel d'élargir l'accès aux connaissances et aux compétences. La qualité de vie et les perspectives économiques des Canadiens sont tributaires de leur capacité de réflexion, d'innovation et de création dans un monde transformé par l'information et la technologie. Les changements qui s'opèrent dans l'économie ont un incidence sur la façon dont les Canadiens travaillent, ainsi que sur les compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi ou le conserver, ou encore avancer sur le plan professionnel.

Dans un marché du travail en pleine évolution, les connaissances et les compétences dont les Canadiens ont besoin pour trouver un emploi varient continuellement au cours de leur vie professionnelle.

Certains estiment que le savoir ne s'acquiert qu'à temps plein, en salle de classe, et qu'il est l'apanage des jeunes. En fait, le savoir, important pour tous les Canadiens quel que soit leur âge, s'acquiert en étudiant à temps plein ou à temps partiel, et ce, dans les cadres les plus divers – dans les universités, les collèges communautaires, les établissements professionnels et techniques, les cégeps. L'expérience et les compétences acquises en cours d'emploi sont aussi des composantes essentielles du savoir.

Comme l'égalité des chances repose sur l'accès à l'acquisition de connaissances et de compétences, cet accès devrait être universel.

## Connaissances, compétences et emploi

Aux yeux de la FEUQ, l'éducation est la pierre angulaire du progrès à long terme de la société. C'est même le moteur du développement social, culturel, démocratique et économique.

*Dan Gravel,  
Fédération étudiante universitaire  
du Québec*

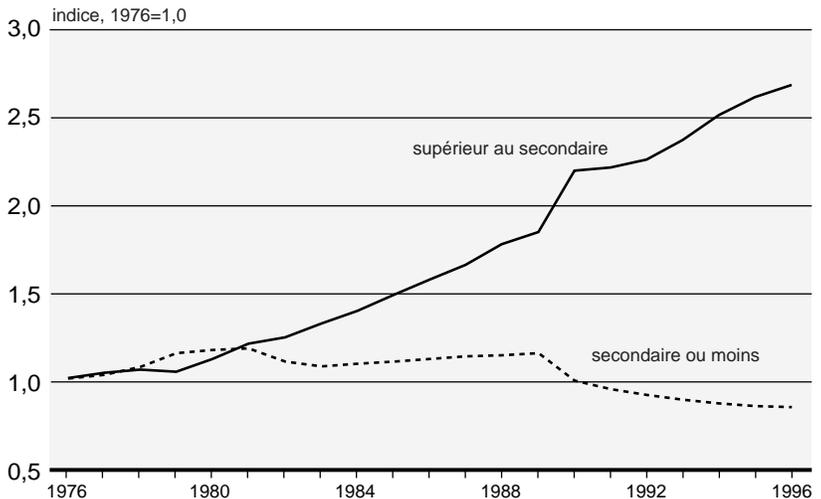
Les statistiques sur l'emploi au Canada illustrent l'importance des connaissances et des compétences dans l'économie. Au cours des 20 dernières années, le rythme de croissance de l'emploi a été plus rapide pour ceux qui possédaient des compétences supérieures.

Depuis 1981, le nombre d'emplois chez les personnes qui détiennent au plus un diplôme d'études secondaires a chuté de deux millions, alors qu'il a augmenté de près de cinq millions chez les personnes qui ont acquis des compétences supérieures.

Le tableau ci-après illustre la croissance de l'emploi depuis 1976 chez les personnes détenant un diplôme d'études secondaires ou moins, en comparaison des personnes possédant des qualifications supérieures à un diplôme d'études secondaires.

### Graphique 1

*Croissance de l'emploi selon le niveau de scolarité, 1976-1996*



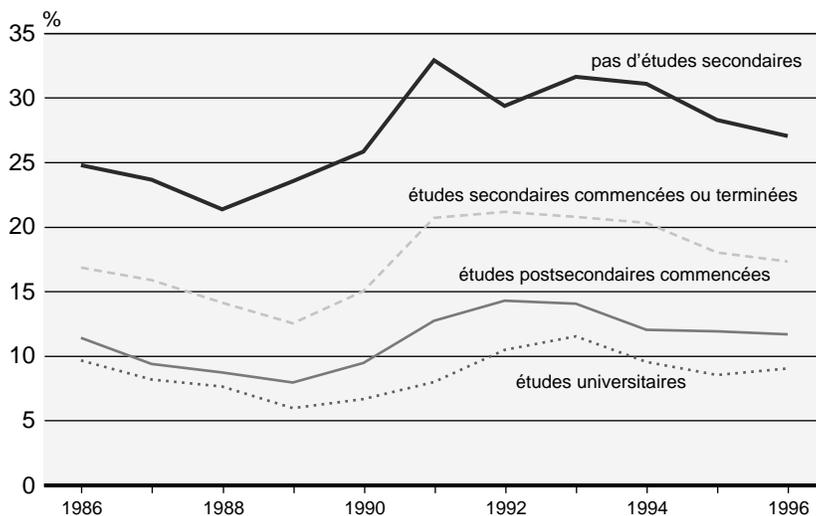
Source : Statistique Canada.

Au fil des ans, le taux de chômage chez les jeunes qui ont étudié longtemps a toujours été beaucoup plus bas que celui des jeunes qui ont abandonné leurs études assez tôt.

En 1996, le taux de chômage chez les diplômés universitaires n'était que de 5 p. 100, alors que celui des jeunes n'ayant pas fait d'études secondaires était de 15 p. 100. Cet écart existe dans tous les groupes d'âge.

### Graphique 2

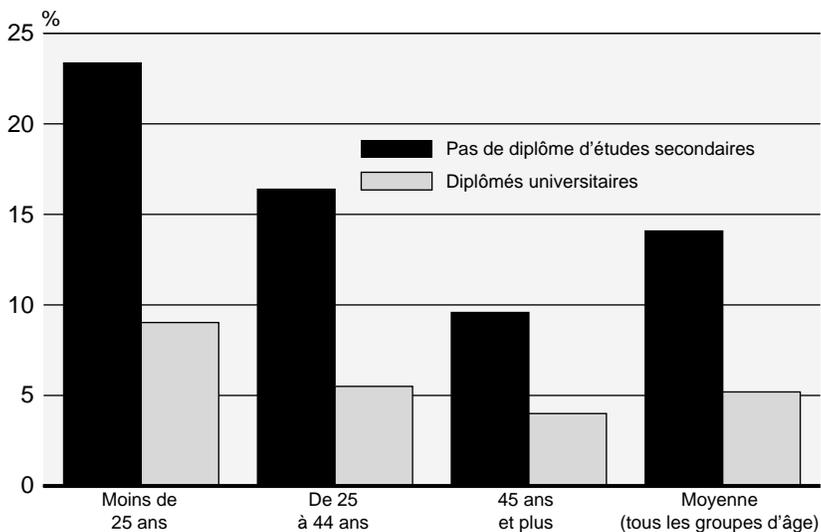
Taux de chômage chez les jeunes de 20 à 24 ans selon le niveau de scolarité, 1986-1996



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, moyennes annuelles.

### Graphique 3

Taux de chômage selon le niveau de scolarité et le groupe d'âge, 1996



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

## La récompense

Pour les particuliers, le fait d'investir dans le savoir résulte en un emploi meilleur et plus sûr, ainsi qu'en un revenu plus élevé. Malgré les frais de scolarité qui augmentent et l'absence de revenus pendant les études à l'université, au collège ou dans un établissement professionnel ou technique, le diplômé moyen peut s'attendre à ce que ses études se traduisent par un rendement variant entre 8 et 20 p. 100 en revenus futurs. Les études sont également rentables pour l'ensemble de la société.

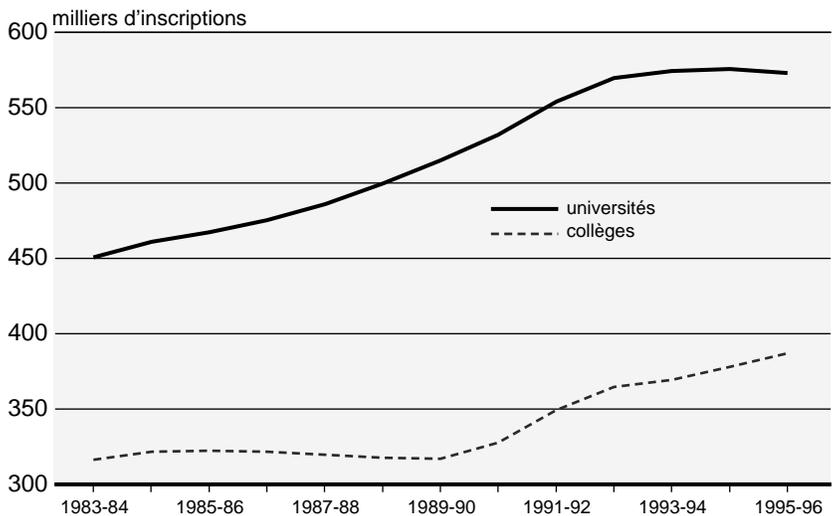
De 1984 à 1994, les diplômés des universités, des collèges ou des établissements professionnels ou techniques ont eu en moyenne des revenus de 45 p. 100 supérieurs à ceux des personnes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires.

## Hausse du nombre d'inscriptions aux études postsecondaires

Les Canadiens reconnaissent de plus en plus l'importance des études postsecondaires. Le nombre d'inscriptions dans les universités, les collèges, les établissements professionnels et techniques, ainsi que les cégeps atteint un niveau record. Près de 1 million de personnes sont inscrites à temps plein, et 430 000 Canadiens sont inscrits à temps partiel.

### Graphique 4

*Le nombre d'inscriptions à temps plein dans les collèges et les universités atteint un niveau record*



Source : Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada*.

À l'heure actuelle, un jeune sur trois est inscrit à un cours d'études postsecondaires à temps plein, alors que ce ratio était légèrement inférieur à un sur cinq il y a 25 ans. De nos jours, le Canada se classe au premier rang des pays industrialisés pour ce qui est des jeunes de 18 à 21 ans inscrits à un programme d'études postsecondaires.

En outre, un plus grand nombre d'adultes s'inscrivent dans les universités et les collèges, souvent à temps partiel.

## Augmentation des coûts

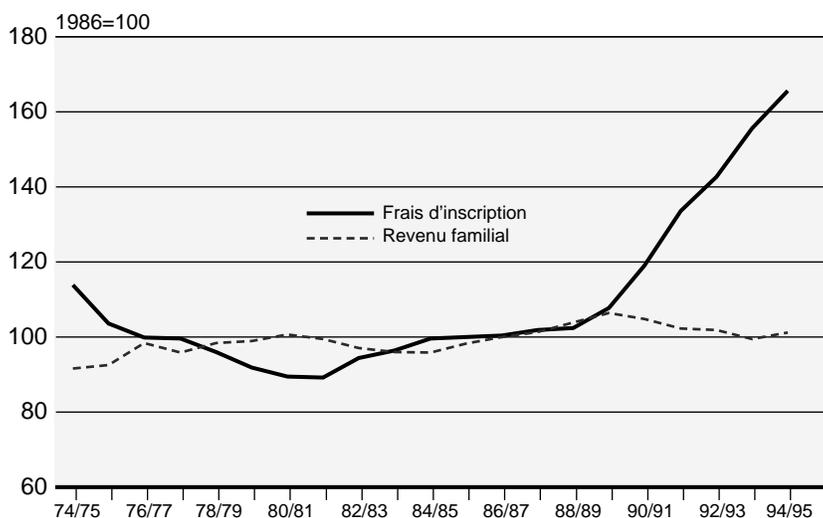
Les coûts des études postsecondaires au Canada sont financés en majeure partie par les administrations publiques. Les frais d'inscription ne représentaient qu'environ 14 p. 100 des dépenses de 16 milliards de dollars engagées par le Canada dans les études supérieures en 1995-96.

Cependant, les frais d'inscription et les coûts afférents ont plus que doublé au cours des 10 dernières années, et ils ont augmenté à un rythme plus rapide que le revenu familial.

L'an dernier, les frais d'inscription à l'université ont augmenté en moyenne de 9 p. 100 partout au pays. Les frais d'inscription à l'université sont actuellement de 3 120 dollars par année en moyenne, tandis que les frais d'inscription à un collège communautaire atteignent en moyenne 1 360 dollars par année.

### Graphique 5

*Les frais d'inscription augmentent plus rapidement que le revenu familial*



Sources : Statistique Canada, *Revue trimestrielle de l'éducation et Revenus des familles*.

... la crainte d'accumuler une dette démesurée décourage certains étudiants de poursuivre leurs études et représente un souci constant pour un fort pourcentage de ceux qui ont contracté des emprunts.

*Comité sénatorial spécial de l'enseignement postsecondaire, décembre 1997*

## Un accès non universel

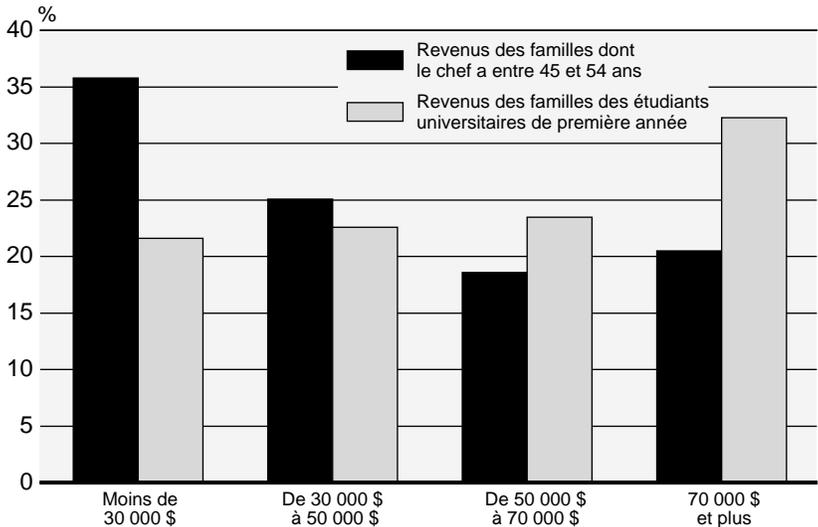
En 1995, seulement 22 p. 100 des étudiants universitaires inscrits en première année provenaient de familles dont le revenu est inférieur à 30 000 dollars, tandis que 36 p. 100 de la population déclarait un revenu familial inférieur à 30 000 dollars.

De plus, 32 p. 100 des étudiants de première année provenaient de familles dont le revenu est supérieur à 70 000 dollars, alors que seulement environ 20 p. 100 des familles canadiennes comparables ont gagné un tel revenu.

Les étudiants de familles à revenu moins élevé comptent davantage sur les prêts aux étudiants. Une étude récente révèle que le lourd fardeau d'endettement associé aux études supérieures dissuade un grand nombre de personnes.

### Graphique 6

*Revenus des familles et des étudiants canadiens, 1995*



Sources : Association des universités et collèges du Canada et Statistique Canada.

## **Augmentation du niveau d'endettement des étudiants**

En 1997-98, plus de 380 000 étudiants (soit environ 30 p. 100 des étudiants inscrits dans les universités, les collèges communautaires, et les établissements professionnels et techniques) sont appuyés par le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Pour un diplômé moyen ayant contracté un prêt étudiant, le fardeau d'endettement après un programme de quatre ans atteignait en moyenne 13 000 dollars en 1990-91. Ce fardeau devrait être porté à plus de 25 000 dollars l'an prochain. De ce montant, environ 15 000 dollars sont octroyés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et 10 000 dollars, en vertu des programmes de prêts provinciaux.

En 1990, moins de 8 p. 100 des diplômés avaient des dettes supérieures à 15 000 dollars. De nos jours, ce chiffre dépasse les 40 p. 100.

Plus de 80 p. 100 des diplômés ont remboursé leur prêt intégralement. Néanmoins, le fardeau d'endettement des étudiants constitue un grave problème pour ceux qui sont au chômage ou qui éprouvent des difficultés financières pour d'autres raisons.

On ne devrait pas avoir à hypothéquer son avenir pour étudier.

*Catherine Kowalchuk,  
Alliance canadienne des associations d'étudiants*



# La Stratégie

Le budget de 1998 propose une Stratégie exhaustive visant à élargir l'accès des Canadiens aux connaissances et aux compétences dont ils auront besoin pour profiter de meilleurs débouchés et d'un niveau de vie plus élevé au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances comporte sept volets :

- favoriser l'accès aux études postsecondaires en aidant les étudiants en difficulté financière à composer avec la hausse des frais;
- augmenter l'aide à la recherche de pointe et l'aide aux étudiants diplômés;
- aider les particuliers à rembourser leurs prêts étudiants, surtout ceux qui éprouvent des difficultés financières;
- aider les adultes à accéder aux ressources qui leur permettront de parfaire leurs connaissances et leurs compétences tout au long de leur vie active;
- aider les familles à épargner pour les études de leurs enfants;
- inciter les employeurs à embaucher de jeunes Canadiens et aider les jeunes à faire la transition entre les études et le marché du travail;
- favoriser l'accès à la technologie de l'information en l'élargissant à un plus grand nombre de salles de classe et à un plus grand nombre de collectivités, partout au Canada, pour en partager les bienfaits.

La Stratégie s'inspire de mesures adoptées par suite de budgets antérieurs en vue de procurer aux Canadiens un meilleur accès aux connaissances et aux compétences.

### **Mesures prises dans les budgets de 1996 et de 1997**

- Le montant mensuel du crédit d'impôt pour études passe de 80 à 200 dollars.
- Le crédit pour frais de scolarité englobe les frais obligatoires.
- Les étudiants peuvent reporter la fraction inutilisée de leurs crédits pour frais de scolarité et pour études.
- Un allègement de l'intérêt est consenti aux personnes éprouvant de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants.
- Les régimes enregistrés d'épargne-études sont bonifiés et assouplis.
- Le budget du Secrétariat national à l'alphabétisation est augmenté.
- La Fondation canadienne pour l'innovation est créée.
- Le programme des Réseaux de centres d'excellence est renouvelé.
- Les fonds consentis au Rescol sont augmentés.
- Le Programme d'accès communautaire est étendu.
- La Stratégie emploi-jeunesse est intensifiée.

Le tableau suivant illustre les dépenses qu'engagera le gouvernement dans la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, de 1997-98 à 2000-01.

**Tableau 1**  
*La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances*

	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-01
	millions \$			
<b>Aide financière aux étudiants</b>				
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	2 500			
Subventions canadiennes pour études		100	100	100
Total	2 500	100	100	100
<b>Soutien à la recherche de pointe et aux étudiants diplômés</b>				
Conseils subventionnaires		120	135	150
<b>Aide à la gestion des dettes</b>				
Allègement fiscal pour l'intérêt sur les prêts étudiants		80	130	145
Améliorations au Programme canadien de prêts aux étudiants		50	145	150
Total		130	275	295
<b>Aide aux Canadiens pour parfaire leurs compétences</b>				
Prélèvement sur les REER, en franchise d'impôt, pour l'éducation permanente		15	40	45
Allègement fiscal pour études à temps partiel		25	90	90
Total		40	130	135
<b>Encouragement aux familles pour l'épargne-études</b>				
Subvention canadienne pour l'épargne-études		150	200	275
<b>Soutien à l'emploi des jeunes</b>				
Congé de cotisations à l'A-E pour les emplois aux jeunes			100	100
Jeunes à risques		50	75	100
Total		50	175	200
<b>Accès des Canadiens à l'information et aux connaissances</b>				
Rescol, Accès communautaire, CANARIE	55	60	70	75
Total des mesures annoncées dans le budget	2 555	650	1 085	1 230

---

## LA STRATÉGIE :

---

### FOURNIR UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

Nous devrions avoir un grand projet du millénaire pour les Canadiens et les Canadiennes. Quoi de mieux que de laisser en héritage à nos jeunes une aide permanente? C'est le meilleur investissement qu'un pays puisse faire.

*Robert Prichard,  
président,  
Université  
de Toronto*

Les bourses d'études canadiennes du millénaire sont au centre de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances. Elles constituent l'investissement le plus important jamais fait par une administration fédérale pour favoriser l'accès de tous les Canadiens aux études postsecondaires.

Cet investissement est rendu possible grâce au succès de la lutte contre le déficit, et il se remboursera largement de lui-même dans les années à venir. Il permettra à des Canadiens de partout au pays de mieux se préparer à participer à la société fondée sur le savoir du XXI<sup>e</sup> siècle. Le succès des individus au sein de l'économie se traduira par la réussite de l'ensemble du pays.

#### **Bourses d'études canadiennes du millénaire**

##### ***Le défi***

■ Accroître l'accès aux études postsecondaires d'un plus grand nombre de Canadiens à revenu faible ou moyen.

##### ***Les mesures***

■ Les bourses d'études canadiennes du millénaire seront octroyées annuellement à plus de 100 000 étudiants à temps plein ou à temps partiel pendant 10 ans, en vertu d'une dotation initiale de 2,5 milliards de dollars du gouvernement fédéral.

■ La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire sera constituée en organisme indépendant chargé de gérer les fonds et d'octroyer les bourses.

■ Les bourses d'études canadiennes du millénaire seront octroyées à des particuliers qui ont besoin d'aide pour financer leurs études et qui ont démontré leur mérite.

■ Des bourses d'une valeur moyenne de 3 000 dollars par année seront offertes pour les études à temps plein, et d'autres bourses seront prévues pour les études à temps partiel.

- Les particuliers pourront recevoir jusqu'à 15 000 dollars échelonnés sur un maximum de quatre ans d'études menant à un diplôme ou à un certificat de premier cycle. Cette aide pourrait réduire de plus de moitié les dettes que bon nombre d'étudiants contracteraient autrement.
- La Fondation aura le pouvoir discrétionnaire de rajuster les montants des bourses ainsi que le total auquel un boursier aura droit.
- Les sommes remises aideront les boursiers à étudier à l'extérieur de leur localité et à l'extérieur de leur province, ainsi qu'à payer des études de durée limitée à l'étranger.
- Des Canadiens de tout âge qui étudient à temps plein ou à temps partiel dans des universités, collèges communautaires, établissements professionnels et techniques et cégeps y seront admissibles.
- La Fondation commencera à octroyer des bourses en l'an 2000. Elle pourra prélever pendant 10 ans des fonds sur la dotation initiale, ce qui lui permettra d'octroyer des bourses d'une valeur totale d'environ 325 millions de dollars par année.
- La gestion de la Fondation sera confiée à un conseil d'administration formé de personnes du secteur privé. Le gouvernement veillera à ce qu'un étudiant en fasse partie. Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, représentant les gouvernements provinciaux, et des représentants du milieu de l'enseignement post-secondaire auront un rôle à jouer dans le choix des administrateurs.
- Une fois établie, la Fondation consultera de façon très étroite les gouvernements provinciaux et le milieu de l'enseignement post-secondaire. Le but sera : de faire en sorte que la Fondation octroie des bourses aux individus en évitant les dédoublements, de s'appuyer sur les mécanismes provinciaux existants pour l'examen des besoins, de compléter les programmes déjà en place dans les provinces et, surtout, d'augmenter l'accès des étudiants à revenu faible ou moyen aux études postsecondaires partout au Canada. La loi portant création de la Fondation lui accordera la souplesse administrative voulue pour atteindre ces objectifs.
- La Fondation aura le pouvoir, sous réserve de critères en matière de mobilité, de mérite et de besoins ayant fait l'objet d'un accord mutuel, de passer des contrats avec les autorités provinciales compétentes pour la sélection des bénéficiaires qui recevront des bourses d'études canadiennes du millénaire de la Fondation.

***Les bénéficiaires***

- Les particuliers qui ont besoin d'aide pour poursuivre leurs études et qui ont démontré leur mérite pourront recevoir jusqu'à 15 000 dollars pendant leurs études. Cette aide pourrait réduire de plus de moitié les dettes que bon nombre d'étudiants contracteraient autrement.
- Plus de 100 000 étudiants à temps plein et à temps partiel par année recevront des bourses.
- Les boursiers seront des Canadiens de tout âge qui étudient à temps plein ou à temps partiel dans des universités, collèges communautaires, établissements professionnels et techniques ou cégeps. Les études dans des établissements d'enseignement privés pourront être incluses à la discrétion de la Fondation, pourvu que l'établissement ait un bon dossier pour le programme dans lequel l'étudiant est inscrit.

**Subventions canadiennes pour études*****L'objectif***

- Accorder une aide aux étudiants ayant des enfants ou d'autres personnes à charge et dont les besoins financiers ne sont pas entièrement comblés par les bourses d'études et les prêts étudiants.

***Les mesures***

- Des subventions canadiennes pour études pouvant atteindre 3 000 dollars par année seront accordées aux étudiants à temps plein ou à temps partiel qui ont des enfants ou d'autres personnes à charge, et qui éprouvent des difficultés financières.
- La nouvelle subvention, accordée par le truchement du Programme canadien de prêts aux étudiants, se traduira par des coûts annuels de 100 millions de dollars.
- Ce montant inclut des paiements de compensation d'environ 30 millions de dollars au Québec et aux Territoires du Nord-Ouest, qui ne participent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants, mais qui ont droit à une compensation en vertu de la législation en vigueur lorsqu'ils ont instauré une mesure offrant essentiellement les mêmes avantages.

***Les bénéficiaires***

- Plus de 25 000 étudiants à temps plein et à temps partiel dont les besoins financiers ne sont pas entièrement comblés par ailleurs et qui ont des enfants ou d'autres personnes à charge auront droit à une subvention canadienne pour études, à compter de 1998-99.

## LA STRATÉGIE :

### AIDER LA RECHERCHE DE POINTE ET LES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS

La réussite économique au cours du prochain millénaire dépendra en tout premier lieu d'une infrastructure de recherche-développement vigoureuse et largement ramifiée. Les innovations attribuables au secteur privé sont la pierre d'assise de la création d'emplois – plus il y aura de recherche-développement effectuée au Canada, plus le nombre d'emplois créés au profit des Canadiens sera élevé.

L'an dernier, le gouvernement a mis sur pied la Fondation canadienne pour l'innovation afin d'appuyer les hôpitaux, les universités et les collègues qui font de la recherche de classe internationale. Cette année, l'aide aux chercheurs sera majorée afin que les meilleurs d'entre eux puissent poursuivre leur carrière au Canada.

#### **Hausse des fonds accordés aux conseils subventionnaires**

##### ***L'objectif***

■ Appuyer la recherche de pointe et aider les étudiants diplômés et les chercheurs à mettre au point les hautes compétences essentielles à une économie fondée sur le savoir.

##### ***Les mesures***

■ Le gouvernement majorera les ressources financières destinées aux conseils subventionnaires – le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches médicales du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada – aux fins de l'octroi de subventions de recherche, de bourses d'études et de bourses de recherche aux étudiants diplômés.

■ Pour l'exercice 1998-99, le budget des conseils subventionnaires revient à ce qu'il était en 1994-95, et il continuera d'augmenter au cours des prochaines années. D'ici 2000-01, des ressources supplémentaires dépassant 400 millions de dollars auront été versées aux conseils, leur donnant un budget plus élevé que jamais auparavant.

■ En sus de ces augmentations, le financement total accordé par le truchement des conseils subventionnaires sera accru au cours des trois prochaines années, par suite de la décision, annoncée dans le budget de 1997, de poursuivre le programme des Réseaux de centres d'excellence.

Les chercheurs universitaires ont besoin de plus de ressources pour leurs besoins, sur le plan personnel et sur celui de la recherche, et pour la diffusion de la connaissance.

*Conseil canadien des étudiants diplômés*

### **Les bénéficiaires**

- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada appuie la formation spécialisée des jeunes au moyen de subventions de recherche. Ce soutien est essentiel à la formation de chercheurs et d'innovateurs qui seront productifs dans tous les secteurs de l'économie canadienne.
- Le Conseil de recherches médicales du Canada contribue à l'amélioration de la santé des Canadiens en offrant des subventions pour la recherche médicale et la formation des chercheurs. Il favorise en outre la coopération entre les chercheurs universitaires et ceux de l'industrie, de façon à ce que les fruits de la recherche puissent être commercialisés.
- Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada accorde des subventions à la recherche fondamentale et appliquée dans les universités ainsi que pour la formation des diplômés en sciences humaines. Il appuie également l'échange de connaissances au Canada entre les chercheurs, leurs partenaires et les décideurs politiques, afin de faire fructifier les résultats de la recherche.

**Tableau 2**  
*Financement des conseils subventionnaires*

	1994-95	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-01
	millions \$				
<b>Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada</b>					
Hausse annoncée – budget de 1998			71	78	85
Niveau de financement	493	434	494	495	501
<b>Conseil de recherches médicales du Canada</b>					
Hausse annoncée – budget de 1998			40	44	50
Niveau de financement	265	238	267	270	276
<b>Conseil de recherches en sciences humaines du Canada</b>					
Hausse annoncée – budget de 1998			9	13	15
Niveau de financement	101	94	101	101	103
<b>Total</b>					
Hausse annoncée – budget de 1998			120	135	150
Financement des Réseaux de centres d'excellence non réparti			11	21	23
<b>Total</b>	<b>859</b>	<b>766</b>	<b>873</b>	<b>887</b>	<b>903</b>

## LA STRATÉGIE :

### AIDER À GÉRER LA DETTE D'ÉTUDES

Le Programme canadien de prêts aux étudiants accorde une aide financière aux étudiants en sus de leurs gains, de leurs épargnes et de l'aide de leur famille. Depuis 1964, le Programme a accordé des prêts d'une valeur de plus de 15 milliards de dollars à des étudiants démunis, pour les aider à poursuivre des études postsecondaires.

Cette année, plus de 380 000 étudiants – soit environ 30 p. 100 des étudiants inscrits dans les universités, les collèges communautaires et les établissements de formation professionnelle et technique – reçoivent une aide du Programme canadien de prêts aux étudiants, aide qui se chiffre à 530 millions de dollars, plus 120 millions de dollars de paiements de compensation au Québec et aux Territoires du Nord-Ouest, qui ne participent pas au Programme.

Dans le cadre du Programme, le gouvernement assume les intérêts sur le prêt lorsque l'étudiant est aux études.

Les intérêts sont courus durant les six premiers mois suivant l'obtention du diplôme, mais aucun paiement n'est requis. Une fois ce délai de grâce expiré, l'emprunteur doit rembourser le prêt, en général sur une période de neuf ans et demi.

Pour les personnes qui éprouvent des difficultés financières, le gouvernement fédéral paie tous les frais d'intérêt, à concurrence de 30 mois au cours des cinq premières années suivant la fin des études. Cette période d'exemption des intérêts, portée à 30 mois dans le budget de 1997, était auparavant de 18 mois.

Le budget de 1998 propose des mesures en vue d'aider les étudiants à rembourser leurs prêts. La première bénéficiera à tous les emprunteurs, les autres viseront les emprunteurs qui ont des difficultés financières.

- Allègement fiscal au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants.
- Exemption d'intérêts accordée à un plus grand nombre de diplômés.
- Prolongation de la période de remboursement pour ceux qui en ont besoin.
- Prolongation de la période d'exemption d'intérêts pour ceux qui éprouvent des difficultés financières.
- Réduction du principal du prêt pour les particuliers qui ont encore des difficultés financières en dépit des autres mesures.

Les premiers ministres se sont entendus sur l'importance de diminuer le fardeau financier des étudiants ...

*Communiqué,  
réunion des  
premiers  
ministres,  
décembre 1997*

## Allègement fiscal au titre des intérêts sur les prêts étudiants

### *L'objectif*

- Aider au remboursement des prêts étudiants.

### *Les mesures*

- Pour la première fois, tous les Canadiens auront droit à un allègement fiscal au titre des intérêts payés sur leurs prêts étudiants. À compter de cette année, ils pourront demander un crédit d'impôt fédéral, calculé au taux de 17 p. 100, à l'égard des intérêts versés au cours de l'année. Le crédit sera calculé à partir des intérêts versés sur les prêts approuvés dans le cadre des programmes fédéral et provinciaux de prêts aux étudiants.

### **Exemple**

Rémi rembourse ses prêts étudiants, qui totalisent 25 000 dollars. Les paiements de remboursement effectués durant l'année s'élèvent à 3 800 dollars, dont 2 125 dollars d'intérêts. Le montant total de crédit d'impôt (volets fédéral et provincial) auquel il a droit sera de 530 dollars la première année, et pourrait atteindre 3 200 dollars pour les 10 ans au cours desquels les prêts sont remboursés.

### *Les bénéficiaires*

- La mesure se traduira par un allègement fiscal pour toutes les personnes qui remboursent des prêts étudiants, soit environ 1 million de Canadiens.

## Améliorations apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants

### *L'objectif*

- Aider les personnes qui ont reçu des prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et qui éprouvent des difficultés à les rembourser.

## **Les mesures**

### ■ **Exemption d'intérêts**

À compter d'avril 1998, les particuliers pourront avoir un revenu plus élevé qu'avant, tout en ayant encore droit à l'exemption d'intérêts. Ce résultat sera obtenu en haussant de 9 p. 100 le seuil de revenu pour l'application de l'exemption.

Ensuite, à compter de 1999, une exemption d'intérêts partielle, d'application dégressive, sera accordée aux diplômés ayant des difficultés financières.

- Sous le seuil de revenu applicable, le gouvernement continuera d'assumer entièrement les intérêts.
- Au-dessus de ce seuil, le gouvernement acquittera 75, 50 ou 25 p. 100 des intérêts, selon le revenu du particulier, jusqu'à concurrence d'un certain revenu à partir duquel le particulier devra rembourser la totalité de sa dette.
- Le seuil de revenu applicable varie selon le montant des prêts et le nombre de personnes à charge.

### **Exemple**

Marie a une dette totale de 25 000 dollars au titre des prêts étudiants, dont 15 000 dollars se rapportent au Programme canadien de prêts aux étudiants.

À l'heure actuelle, si le revenu annuel de Marie est de 22 000 dollars, elle n'a pas droit à l'exemption d'intérêts, le seuil étant fixé à 20 460 dollars.

À compter d'avril 1998, avec la hausse du seuil de revenu, Marie a droit à une exemption d'intérêts intégrale, puisque son revenu est inférieur à 22 300 dollars.

Avec l'exemption dégressive accordée à compter de 1999, Marie aura droit à une exemption partielle si son revenu est inférieur à 28 300 dollars. Par exemple :

- si son revenu est de 24 000 dollars, le gouvernement remboursera 75 p. 100 des intérêts sur sa dette;
- si son revenu est de 26 000 dollars, le gouvernement remboursera 50 p. 100 des intérêts;
- si son revenu est de 28 000 dollars, le gouvernement remboursera 25 p. 100 des intérêts.

### ■ Prolongation de la période de remboursement

Dans le cas des particuliers qui ont eu droit à 30 mois d'exemption d'intérêts, on demandera au prêteur de porter à 15 ans la période de remboursement, ce qui, aux taux d'intérêt actuels, réduira le montant des remboursements mensuels de 25 p. 100.

### ■ Prolongation de la période d'exemption d'intérêts

Si, une fois la période de remboursement portée à 15 ans, le particulier continue d'éprouver des difficultés financières, l'exemption d'intérêts sera accordée pendant un maximum de 54 mois au lieu de 30 durant les cinq années suivant la fin des études.

### ■ Réduction de la dette

Pour les quelques personnes qui auront des difficultés financières en dépit des autres mesures d'aide, le gouvernement réduira le principal de leur dette si les paiements annuels sont supérieurs à 15 p. 100 de leur revenu. La réduction sera égale au moins élevé des montants suivants : 10 000 dollars, ou 50 p. 100 de la dette. Pour avoir droit à cette aide, il faut que le particulier ait bénéficié de l'exemption d'intérêts pendant le nombre de mois maximum prévu et que cinq ans se soient écoulés depuis la fin de ses études.

### Exemple

Sophie a eu droit au nombre de mois maximum d'exemption d'intérêts, et la période de remboursement de ses prêts étudiants a été portée à 15 ans. Cinq ans se sont écoulés depuis la fin de ses études, mais elle éprouve toujours des difficultés, son revenu se chiffrant à 17 000 dollars et ses prêts étudiants à 25 000 dollars (15 000 dollars se rapportent au programme fédéral de prêts aux étudiants et 10 000 dollars à un programme provincial).

Le principal des prêts de Sophie dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants sera ramené de 15 000 dollars à 7 500 dollars. Si son revenu s'élevait à 22 000 dollars, le montant de la réduction serait de 3 820 dollars. Enfin, si son revenu était supérieur à 25 970 dollars, elle n'aurait pas droit à une réduction du principal de sa dette.

### *Les bénéficiaires*

- Les nouvelles mesures relatives à l'exemption d'intérêts permettront d'aider jusqu'à 100 000 personnes de plus.
- Plus de 12 000 personnes auront droit chaque année à une réduction du principal de leur dette une fois les mesures pleinement mises en application.

## **Rendement et reddition de comptes**

Dans le but de veiller à ce que les avantages du Programme canadien de prêts aux étudiants soient exploités le plus efficacement possible, le gouvernement prend des mesures pour s'assurer que les établissements d'enseignement et les étudiants aient recours au Programme conformément aux principes qui en forment l'assise :

- des dispositions seront prises à l'égard des étudiants qui ont de très mauvais dossiers en matière de crédit;
- des modifications sont proposées à la législation sur les faillites pour que les prêts aux étudiants demeurent remboursables après une faillite, jusqu'à 10 ans après la fin des études;
- il y aura coopération avec les provinces en vue de resserrer les critères d'admissibilité des établissements d'enseignement;
- les communications avec les étudiants seront améliorées.

Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants en vue de mieux coordonner les programmes fédéral et provinciaux d'aide financière aux étudiants et d'offrir un mécanisme de prêt unique.

---

## LA STRATÉGIE :

---

### AIDER LES CANADIENS À PARFAIRE LEURS COMPÉTENCES

Tout au long de leur vie active, les Canadiens doivent parfaire leurs connaissances pour conserver leur emploi ou en trouver un nouveau, et cette nécessité est plus pressante encore à notre époque. Les Canadiens savent qu'ils doivent s'adapter à l'évolution du milieu de travail, mais ils ne disposent pas toujours des ressources requises lorsque se présente l'occasion d'accroître leurs compétences.

Pour un grand nombre de personnes qui ont besoin de liquidités, la principale source de fonds à leur disposition est leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER); jusqu'à maintenant, elles ne pouvaient utiliser ces fonds sans du même coup entamer leur épargne-retraite. Le revenu de retraite dépend dans une très large mesure d'un bon revenu de travail. Les Canadiens auront un meilleur revenu de travail s'ils ont la possibilité de parfaire périodiquement leurs compétences.

Le perfectionnement continu représente le lien clé entre nos stratégies en matière d'éducation et celles en matière d'économie à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

*Lifelong Learning and the New Economy, Conseil du Premier ministre sur le renouveau économique (Ontario)*

### Exonération des prélèvements effectués dans les REER à des fins d'éducation permanente

#### *L'objectif*

- Donner aux Canadiens un plus grand accès aux ressources financières qui leur permettront d'accroître leurs compétences.

#### *Les mesures*

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, les prélèvements effectués par les Canadiens dans leur régime enregistré d'épargne-retraite à des fins de perfectionnement continu seront exonérés d'impôt.
- Les particuliers pourront prélever jusqu'à 10 000 dollars dans leur REER pendant une année, pourvu qu'ils soient inscrits à un programme d'enseignement supérieur ou de formation à temps plein pendant au moins trois mois durant l'année. Les étudiants handicapés seront admissibles même s'ils étudient à temps partiel.
- Il sera possible de faire plusieurs prélèvements au cours d'une année, pourvu que le plafond annuel ne soit pas dépassé. Les prélèvements pourront s'échelonner sur une période maximale de quatre ans, mais le montant total prélevé ne pourra dépasser 20 000 dollars.

- Les sommes prélevées devront être remboursées au moyen de versements répartis sur 10 ans. Les particuliers pourront rembourser à tout moment un montant plus élevé que celui fixé aux fins des versements. Aucun intérêt ne sera calculé sur les remboursements, et ceux-ci ne seront pas déductibles du revenu imposable.
- Les cotisations à un REER devront être conservées pendant au moins 90 jours pour pouvoir faire l'objet d'un prélèvement.

### Exemple

Jean perd son emploi en 1999 et décide de suivre un cours d'un an à temps plein en programmation. Pour payer ses études, il prélève 5 000 dollars de son REER, somme à l'égard de laquelle il a droit à une exonération. Il obtient un nouvel emploi en l'an 2000. Il doit rembourser 500 dollars dans son REER par année, pendant 10 ans, à partir de 2001. Il peut, à sa guise, faire des remboursements plus importants.

### *Les bénéficiaires*

- Au moins six millions de Canadiens participent à des REER dont la valeur totale s'élève à 200 milliards de dollars. Les particuliers détenant des fonds dans un REER peuvent faire des prélèvements à des fins de perfectionnement de leurs compétences.

### **Aide fiscale aux étudiants à temps partiel**

Les Canadiens savent qu'ils doivent sans cesse perfectionner leurs compétences et leurs connaissances pour s'adapter au marché du travail d'aujourd'hui. Un nombre de plus en plus grand d'entre eux choisissent de faire des études à temps partiel, en continuant de s'acquitter de leurs responsabilités familiales et professionnelles. La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances contient des mesures afin d'aider les Canadiens à relever ces défis.

### **Crédit d'impôt pour études à temps partiel**

#### *L'objectif*

- Le crédit d'impôt pour études est accordé uniquement aux étudiants à temps plein; pourtant, de nombreux Canadiens perfectionnent leurs compétences dans le cadre d'études à temps partiel.

***Les mesures***

■ À compter de 1998, les étudiants à temps partiel inscrits à un programme admissible pourront déclarer un montant pour études de 60 dollars pour chaque mois au cours duquel ils sont inscrits à un cours durant au moins trois semaines et comptant au moins 12 heures de travaux dans le mois. Les étudiants admissibles pourront demander un montant au titre soit du crédit d'impôt pour études à temps plein, soit du crédit pour études à temps partiel, mais pas les deux simultanément. Les étudiants à temps partiel ont déjà droit à un crédit pour frais de scolarité à l'égard de leurs frais de scolarité et des coûts afférents.

**Exemple**

Lyne est étudiante à temps partiel et suit deux cours admissibles pendant huit mois au cours de l'année. Elle peut donc déclarer un montant pour études de 480 dollars (60 dollars par mois pour huit mois). Elle aura droit à une aide fiscale fédérale et provinciale combinée de 120 dollars. Si ses frais de scolarité s'élèvent à 1 200 dollars, le crédit pour frais de scolarité et le crédit d'impôt pour études auxquels elle aura droit s'élèveront à 420 dollars environ.

***Les bénéficiaires***

■ Cette mesure accorde aux étudiants à temps partiel des avantages comparables à ceux des étudiants à temps plein (qui peuvent déclarer un montant pour études de 200 dollars pour le calcul du crédit d'impôt pour études). Environ 250 000 étudiants à temps partiel profiteront de cette mesure.

**Déduction pour frais de garde d'enfants  
accordée aux étudiants à temps partiel*****L'objectif***

■ Des changements doivent être apportés en vue d'appuyer le perfectionnement continu des Canadiens, bon nombre d'entre eux étant des parents qui doivent prendre en compte les coûts supplémentaires associés à la garde de leurs enfants.

### **Les mesures**

- Il est proposé dans le budget d'accorder une aide supplémentaire aux étudiants à temps partiel en leur permettant de se prévaloir d'une déduction pour frais de garde d'enfants durant les périodes où ils suivent des cours à temps partiel. C'est le parent dont le revenu est le plus élevé qui déclarera les frais imputables aux études à temps partiel de l'autre parent.
- Dans les familles à deux parents, la déduction sera égale au moins élevé des montants suivants :
  - les dépenses engagées;
  - les deux tiers du revenu gagné dans l'année;
  - pour chaque mois à l'égard duquel un crédit d'impôt pour études à temps partiel est demandé, un montant de 175 dollars par enfant de moins de sept ans, et de 100 dollars par enfant de sept à 16 ans.

### **Exemple**

Comme dans l'exemple précédent, Lyne, parent unique de deux enfants âgés de six et de huit ans, est étudiante à temps partiel huit mois durant l'année. Elle déclare un montant pour études de 480 dollars, ce qui lui donne droit à une aide fiscale de 120 dollars. De plus, elle pourra maintenant déclarer ses frais de garde d'enfants, à concurrence de 2 200 dollars, ce qui lui donne droit à une déduction de 550 dollars. En tout, ces deux nouvelles mesures se traduisent pour elle par une aide fiscale de 670 dollars.

Si les frais de scolarité de Lyne sont de 1 200 dollars, elle a droit à une déduction fiscale de 300 dollars. Dans le cadre du régime actuel, il s'agit de l'aide fiscale totale à laquelle elle a droit à l'égard de ses frais d'études. Avec l'application des nouvelles mesures proposées dans le budget, l'aide fiscale qui lui sera accordée relativement à ses études atteindra 970 dollars, soit le triple du montant auquel elle avait droit à l'origine.

### **Les bénéficiaires**

- Quelque 50 000 étudiants à temps partiel ayant des enfants pourront désormais déduire les frais de garde d'enfants engagés alors qu'ils étudient à temps partiel.

## LA STRATÉGIE :

### INCITER LES FAMILLES À ÉPARGNER POUR LES ÉTUDES DE LEURS ENFANTS

La meilleure façon d'assurer l'avenir d'un enfant est d'épargner dès maintenant pour financer ses études. Dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, le gouvernement met en place la Subvention canadienne pour l'épargne-études afin de rehausser l'attrait des régimes enregistrés d'épargne-études. Le gouvernement investira avec les parents qui épargnent pour financer les études de leurs enfants.

Les fonds cotisés à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) s'y accumulent en franchise d'impôt jusqu'à ce que l'enfant qui en est le bénéficiaire soit prêt à fréquenter un collège ou une université à temps plein. Lorsque l'étudiant commence à puiser dans le REEE pour ses études, les sommes retirées deviennent imposables. Toutefois, comme les étudiants n'ont habituellement guère d'autre revenu, ils ne paient que peu d'impôt, voire aucun, sur le revenu d'un REEE.

Les deux budgets précédents renfermaient des mesures pour rehausser l'attrait des REEE en faisant passer le plafond de cotisation annuel de 1 500 à 4 000 dollars par enfant et en portant le plafond cumulatif de 31 500 à 42 000 dollars. Les modalités des REEE ont aussi été assouplies en permettant aux cotisants de transférer le revenu tiré d'un REEE à leur REER, sous réserve de leur plafond de cotisation REER.

Presque tous les étudiants à temps plein de niveau post-secondaire sont admissibles à une aide par l'entremise d'un REEE.

Le budget propose une aide supplémentaire de taille afin d'encourager les familles à épargner pour financer les études de leurs enfants.

### **Subvention canadienne pour l'épargne-études**

La Subvention canadienne pour l'épargne-études fera des REEE l'un des mécanismes les plus attrayants en vue d'épargner pour financer les études d'un enfant. Le gouvernement estime que les REEE seront bientôt considérés aussi essentiels à l'épargne-études que les REER le sont au chapitre de l'épargne-retraite.

Grâce à la nouvelle Subvention canadienne pour l'épargne-études, l'un des meilleurs choix que peut faire un couple pour ses enfants, un oncle et une tante pour leurs neveux et nièces et un couple de grand-parents pour ses petits-enfants est de cotiser à un REEE.

### ***L'objectif***

- Encourager les familles à commencer tôt à épargner pour financer les études de leurs enfants.

### ***Mesures***

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, le gouvernement versera une Subvention canadienne pour l'épargne-études égale à 20 p. 100 de la première tranche de 2 000 dollars de cotisations à un REEE au profit d'un enfant de moins de 18 ans, à concurrence de 400 dollars par année et par enfant.

- Si une famille ne peut cotiser à son REEE pendant une ou plusieurs années, elle pourra se rattraper au cours d'années ultérieures. Dans ces circonstances, la Subvention sera versée sur la première tranche de 4 000 dollars de cotisations par année.

- Le gouvernement versera la Subvention canadienne pour l'épargne-études directement au fiduciaire du REEE désigné par le cotisant, et ce montant sera investi dans le régime établi par le cotisant. Il n'entrera toutefois pas dans le calcul des plafonds annuels et cumulatif de cotisation REEE.

- La Subvention canadienne pour l'épargne-études et le revenu de placements qu'elle générera seront versés à l'étudiant pendant qu'il suivra, à temps plein, un programme d'études ou de formation de niveau postsecondaire admissible.

- Si l'enfant ne poursuit pas ses études ou sa formation, le montant de la Subvention sera remboursé au gouvernement. Selon les modalités en vigueur, le revenu de placements peut être transféré au REER du cotisant dans certaines conditions.

- Les cotisations versées pour le compte d'enfants âgés de 16 ou de 17 ans ne donneront droit à la Subvention que si des cotisations ont été versées pour le compte de ces enfants pendant au moins les quatre années précédentes, ou si le total des cotisations antérieures versées pour leur compte est d'au moins 4 000 dollars.

***Les bénéficiaires***

- Si une famille cotise 25 dollars toutes les deux semaines à un REEE pour leur enfant, soit 650 dollars par année, une Subvention canadienne pour l'épargne-études de 130 dollars, soit 20 p. 100 de la cotisation totale des parents, sera versée dans leur REEE.
- Si la famille cotise ce même montant chaque année pendant 15 ans (et si le taux de rendement des placements est de 5 p. 100), leur enfant disposera de 4 700 dollars par année pendant quatre ans pour ses études supérieures. Sur ce montant, une tranche de presque 800 dollars par année sera directement attribuable à la Subvention canadienne pour l'épargne-études.
- Si cette même famille investissait le même montant ailleurs que dans un REEE, et si l'intérêt résultant était imposable, l'enfant ne disposerait que de 3 300 dollars par année pendant quatre ans pour ses études supérieures.

### Exemple 1 : Application de la Subvention canadienne pour l'épargne-études

Une famille qui compte un enfant de trois ans en 1998 verse 25 dollars toutes les deux semaines (environ 650 dollars par année) à un REEE. Avec la Subvention, l'enfant pourrait disposer de 783 dollars de plus pendant chacune de ses quatre années d'études supérieures (en supposant un rendement de 5 p. 100). Si la famille double le montant des cotisations versées dans le REEE, la valeur de la Subvention double aussi.

Total des cotisations au REEE par année	650 \$
Taux de la Subvention	20 %
Nombre d'années de cotisation	15
Total des cotisations – principal	9 750 \$
Total de la Subvention	1 950 \$
Total du revenu de placement	7 090 \$
Valeur totale du REEE	18 790 \$
Total à la disposition de l'étudiant pendant chacune des quatre années :	
Provenant des cotisations au REEE	3 914 \$
En vertu de la Subvention	783 \$
Total disponible par année	4 697 \$

### Exemple 2 : Illustration du report prospectif

Les droits de cotisation inutilisés sont reportés prospectivement.

Droits « accumulés » chaque année par un enfant de moins de 18 ans	2 000 \$
Cotisations pour un enfant en 1998	650 \$
Subvention pour 1998	130 \$
Droits de cotisation inutilisés reportés à 1999	1 350 \$
Plafond cumulatif de cotisation pour 1999	3 350 \$
Valeur possible de la Subvention pour 1999	670 \$

### Exemple 3 : De l'importance de commencer à cotiser tôt

Même si le report prospectif permet aux parents de recevoir la Subvention au moment où ils « rattrapent » les droits de cotisation inutilisés, il est beaucoup plus avantageux de commencer à épargner tôt, grâce à l'effet des intérêts composés.

	Famille A	Famille B
Âge des enfants au moment du versement des cotisations	3-17 ans	10-17 ans
Nombre d'années de cotisation	15	7½
Cotisations annuelles à un REEE	650 \$	1 300 \$
Total des cotisations	9 750 \$	9 750 \$
Total de la subvention	1 950 \$	1 950 \$
Total du revenu de placement	7 090 \$	3 540 \$
Total de la valeur du REEE	18 790 \$	15 240 \$

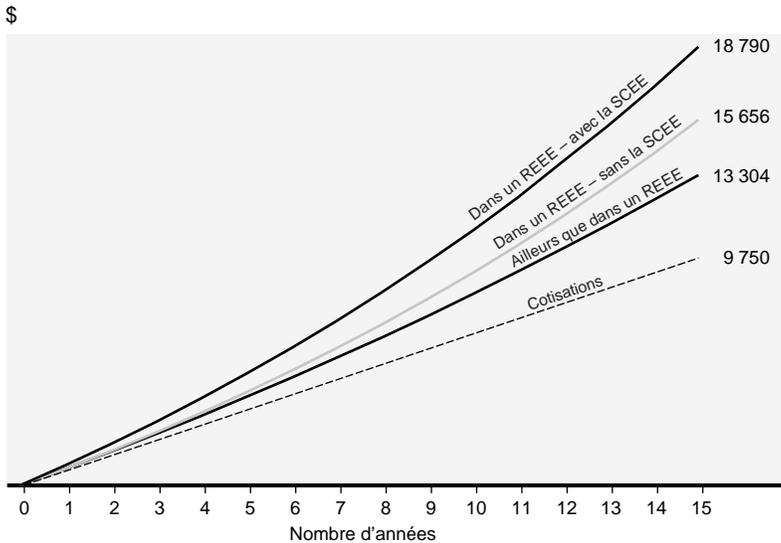
## Les avantages de la cotisation à un REEE et de la Subvention canadienne pour épargne-études

Le graphique ci-après illustre les avantages de la cotisation à un REEE pour les enfants. Une famille qui verse dans un REEE 25 dollars aux deux semaines sur une période de 15 ans accumulera un fonds de 18 790 dollars, en supposant un rendement de 5 p. 100.

Sans la Subvention, le fonds vaudrait environ 3 100 dollars de moins. En épargnant ce montant ailleurs que dans un REEE, si le revenu était imposable, on obtiendrait un fonds qui vaudrait 5 400 dollars de moins (13 304 dollars). Grâce à la Subvention canadienne pour l'épargne-études, l'épargne dans un REEE peut donner un fonds de 40 p. 100 supérieur à la même épargne versée ailleurs que dans un REEE.

### Graphique 7

Total des fonds dans un REEE – placement de 25 dollars toutes les deux semaines



## LA STRATÉGIE :

### APPUYER L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

Même si la majorité des jeunes Canadiens ont été bien préparés à prendre la place qui leur revient au sein de l'économie canadienne, le chômage chez les jeunes demeure beaucoup plus élevé que parmi les autres groupes d'âge. Ceux qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ont le plus de difficulté à trouver et à conserver un emploi. À défaut de compétences pratiques, ils risquent d'être tenus à l'écart de l'économie moderne.

En 1995, plus de 15 p. 100 des jeunes Canadiens âgés de 22 à 24 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires.

Pour aider à corriger ce problème, le gouvernement fédéral a lancé la Stratégie emploi-jeunesse en février dernier. Il a accru son appui aux programmes d'emploi des jeunes, les faisant passer de 353 à 380 millions de dollars entre 1997-98 et 1998-99. Grâce à la Stratégie, plus de 120 000 emplois d'été et plus de 50 000 stages auront été créés en deux ans.

Service jeunesse Canada vient en aide à plus de 5 000 jeunes chômeurs en leur fournissant une expérience de travail par le truchement de projets communautaires. Jeunes stagiaires Canada aide les jeunes à acquérir une première expérience de travail auprès d'employeurs dans des secteurs en expansion.

Les gouvernements ne peuvent régler, à eux seuls, le problème du chômage chez les jeunes. Le secteur privé doit lui aussi donner une chance aux jeunes. Le gouvernement instaure des mesures d'appui au secteur privé et à celui du bénévolat dans le cadre de ce qui doit être un effort national pour s'attaquer de front au problème du chômage chez les jeunes.

### **Congé de cotisations d'assurance-emploi pour favoriser l'embauche des jeunes**

#### ***L'objectif***

- Inciter davantage les employeurs à embaucher des jeunes Canadiens.

#### ***Les mesures***

- Le budget propose d'accorder un congé de cotisations d'assurance-emploi au titre des jeunes Canadiens embauchés en 1999 et en 2000.

La crise du sous-emploi des jeunes et la baisse de leurs revenus réels méritent une attention de tous les instants.

*Brad Lavigne,  
Fédération  
canadienne  
des étudiantes  
et étudiants*

- En vertu de cette mesure, les employeurs ne cotiseront pas à l'assurance-emploi au titre des emplois créés pour des jeunes de 18 à 24 ans.
- Toutes les entreprises seront admissibles.

### ***Les bénéficiaires***

- Cette mesure permettra aux employeurs d'économiser près de 100 millions de dollars en charges sociales en 1999 et en 2000.
- Les jeunes de 18 à 24 ans auront de meilleures perspectives d'emploi.

## **Jeunes à risque**

### ***L'objectif***

- Les décrocheurs sont ceux qui ont le plus de difficulté à trouver un emploi. Ces jeunes ont grandement besoin de compétences, et une formation sur le tas est souvent la meilleure façon d'assurer leur perfectionnement.

### ***Les mesures***

- Les fonds consacrés aux jeunes à risque, surtout par l'entremise de Service jeunesse Canada, seront plus que doublés : on y ajoutera 50 millions de dollars en 1998-99, 75 millions en 1999-2000 et 100 millions par année par la suite.
- Des subventions salariales pouvant atteindre 10 000 dollars seront octroyées pour permettre aux jeunes Canadiens d'acquérir dans les secteurs privé et bénévole une expérience de travail qui les préparera à un emploi à long terme et à l'autosuffisance.
- Les jeunes auront également accès à des services d'orientation et d'encadrement et, s'il y a lieu, à des programmes visant à hausser le degré d'alphabétisation.

### ***Les bénéficiaires***

- Ce programme aidera les jeunes chômeurs à se préparer à la réalité du marché du travail d'aujourd'hui.
- Des études de suivi indiquent que, un an après leur expérience au sein de Service jeunesse Canada, environ 85 p. 100 des participants ont trouvé en emploi – permanent ou à temps plein dans la plupart des cas – ou sont retournés aux études.

## LA STRATÉGIE :

### RELIER LES CANADIENS À L'INFORMATION ET AU SAVOIR

Depuis cinq ans, le gouvernement incite activement les écoles, les bibliothèques et les collectivités rurales canadiennes à se joindre à la société de l'information. L'accès à des réseaux comme Internet donne aux Canadiens la possibilité de parfaire continuellement leur bagage de connaissances.

Le Rescol d'Industrie Canada met Internet à la disposition des élèves et des étudiants et en fait un outil d'enseignement essentiel. Parallèlement, le Programme des ordinateurs pour les écoles remet à neuf les ordinateurs excédentaires donnés par les gouvernements et les entreprises et les met à la disposition des écoles.

Le Programme d'accès communautaire a déjà permis d'établir 5 000 sites d'accès à Internet dans les écoles, les bibliothèques et les centres communautaires en milieu rural et éloigné, partout au Canada.

Nous mettrons l'infrastructure de l'information et du savoir à la portée de tous les Canadiens d'ici l'an 2000, ce qui fera du Canada le pays le plus « branché » du monde  
*Discours du trône, septembre 1997*

### Élargissement du Rescol et du Programme d'accès communautaire

#### *L'objectif*

■ Il importe que les Canadiens exploitent mieux les possibilités qu'offrent la technologie de l'information et les réseaux.

#### *Les mesures*

■ Le budget affectera un montant supplémentaire de 205 millions de dollars sur trois ans pour élargir le Rescol et le Programme d'accès communautaire. Par le truchement de ces programmes, le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et le secteur privé pour accroître le nombre de classes munies d'ordinateurs et aménager 5 000 sites d'accès à Internet en milieu urbain, en plus des 5 000 sites existant en milieu rural.

■ Ces fonds serviront également à mettre sur pied le Soutien de réseau du secteur bénévole, programme conçu pour ajouter à la capacité des organismes bénévoles en leur donnant accès à du matériel informatique, à Internet, aux nouvelles technologies de l'information, au soutien de réseau et à la formation.

- Le gouvernement contribuera 55 millions de dollars cette année au Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE Inc.) pour l'aider à créer des réseaux à haute vitesse.

***Les bénéficiaires***

- Les enfants canadiens profiteront d'un meilleur accès au savoir grâce à la technologie de l'information de pointe.
- Comme le réseau comptera 10 000 sites d'accès, il créera des occasions de perfectionnement continu pour les Canadiens.

# Les avantages de la Stratégie pour les Canadiens

La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances fournit aux Canadiens les outils qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi et de profiter d'un meilleur niveau de vie au XXI<sup>e</sup> siècle.

- Les **enfants** ont accès à l'ère de l'information par l'intermédiaire du Rescol.
- Les **étudiants de niveau postsecondaire**, surtout ceux de familles à revenu faible ou moyen, ont de plus grandes possibilités et un meilleur accès aux bourses, aux subventions et aux crédits d'impôt pour les études.
- Les **diplômés et les chercheurs** bénéficient d'un soutien accru par l'entremise des conseils subventionnaires.
- Les particuliers **aux prises avec des prêts étudiants à rembourser** peuvent avoir droit à un crédit d'impôt accordé à tous les emprunteurs pour appuyer le remboursement et apporter un allègement supplémentaire à ceux qui éprouvent des difficultés financières.
- Les **jeunes qui ont de la difficulté à se trouver un emploi** peuvent acquérir une expérience de travail soutenue par des services et des subventions salariales, et les employeurs bénéficient d'un congé de cotisations d'assurance-emploi pour favoriser l'embauche des jeunes.
- Les **adultes** qui cherchent à se recycler – à l'université, dans un collège communautaire ou un établissement technique – ont la possibilité de puiser dans leur REER en franchise d'impôt et de bénéficier de l'allègement fiscal au titre des études à temps partiel.

- Pour les **parents et les grand-parents**, la Subvention canadienne pour l'épargne-études fait des REEE le meilleur mode d'épargne pour les études de leurs enfants et de leurs petits-enfants.
- Les **collectivités et les écoles d'un peu partout au Canada** peuvent être reliées à la société fondée sur le savoir en élargissant l'accès à Internet.

## Poursuivre des objectifs communs

La Table ronde nationale sur l'aide financière aux étudiants, dont les membres représentent les étudiants, les universités, les collèges, les enseignants et les responsables de l'aide financière aux étudiants, a soumis un certain nombre de recommandations au gouvernement en novembre 1997.

La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances donne suite à presque toutes ces recommandations. Le tableau ci-après compare les recommandations de la Table ronde aux éléments de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances.

### Table ronde nationale sur l'aide financière aux étudiants

Association des collèges et universités du Canada  
 Association des collèges communautaires du Canada  
 Alliance canadienne des associations d'étudiants  
 Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants  
 Association canadienne des professeures et professeurs d'université  
 Fédération canadienne des étudiantes et étudiants  
 Conseil national des étudiants diplômés

## Table ronde nationale sur l'aide financière aux étudiants

## Stratégie canadienne pour l'égalité des chances

Recommandation : Instaurer un régime de bourses pour les étudiants nettement dans le besoin, ou axer le Fonds de dotation des bourses d'études du millénaire sur les besoins des étudiants à revenu faible ou moyen.

Plus de 100 000 Canadiens à revenu faible ou moyen recevront des bourses d'études canadiennes du millénaire de 3 000 dollars par année en moyenne – voir en page 20.

Recommandation : Offrir des subventions spéciales aux étudiants dans le besoin ayant des personnes à charge.

Les étudiants dans le besoin ayant des enfants ou d'autres personnes à charge recevront une subvention canadienne pour études pouvant atteindre 3 000 dollars par année – voir en page 22.

Recommandation : Permettre aux débiteurs de prêts étudiants de suspendre le remboursement du principal, et accorder à certains d'entre eux un allègement d'intérêt remanié et progressif au cours d'une période transitoire de trois à cinq ans.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants est amélioré en haussant le seuil de base de l'allègement d'intérêt et en accordant un allègement d'intérêt aux étudiants touchant un revenu plus élevé, de manière à aider 100 000 personnes de plus – voir en page 26.

Recommandation : Accorder aux débiteurs qui ont manifestement peine à rembourser leur dette après la période transitoire une certaine réduction de leur dette en tenant compte de la capacité de payer et du niveau d'endettement de l'intéressé.

La période d'amortissement des prêts est prolongée dans le cas des diplômés en sérieuse difficulté financière, pour leur permettre de verser des mensualités moins élevées; au besoin, la dette sera réduite en fonction du revenu et du niveau d'endettement de l'intéressé – voir en page 28.

Recommandation : Rendre les remboursements de prêts aux étudiants déductibles d'impôt, ou convertir l'intérêt payé en un crédit d'impôt.

Allègement fiscal au titre des intérêts sur les prêts étudiants – voir en page 26.

<b>Table ronde nationale sur l'aide financière aux étudiants (suite)</b>	<b>Stratégie canadienne pour l'égalité des chances (suite)</b>
<p>Recommandation : Permettre à un particulier de retirer des fonds de son REER en franchise d'impôt pour financer ses études.</p>	<p>Franchise d'impôt sur les retraits d'un REER pour le perfectionnement continu – voir en page 30.</p>
<p>Recommandation : Permettre que les cotisations à un REEE donnent droit à une déduction d'impôt.</p>	<p>Nouvelle Subvention canadienne pour l'épargne-études égale à 20 p. 100 de la première tranche de 2 000 dollars de cotisations à un REEE – voir en page 34.</p>
<p>Recommandation : Mettre sur pied un programme d'enseignement coopératif pour permettre aux étudiants de gagner un revenu tout en étudiant.</p>	<p>Aide accrue à la recherche de pointe et aux diplômés par le truchement des conseils subventionnaires – voir en page 23.</p>
	<p>Extension du crédit d'impôt pour études et de la déduction pour frais de garde d'enfants aux étudiants à temps partiel – voir en pages 31 et 32.</p>
	<p>Pour appuyer l'emploi chez les jeunes, les fonds consacrés aux jeunes à risque seront plus que doublés, et les employeurs qui embaucheront de jeunes Canadiens en 1999 et en 2000 bénéficieront d'un congé de cotisations d'assurance-emploi – voir en pages 40 et 39.</p>
	<p>Le budget du Rescol, du Programme d'accès communautaire et de CANARIE Inc. sera haussé pour accroître le nombre d'écoles et de communautés ayant accès à la technologie de l'information – voir en page 41.</p>

On trouvera aussi des renseignements utiles  
à l'adresse Internet suivante : <http://www.fin.gc.ca/>

On peut obtenir la présente brochure et d'autres  
renseignements au sujet de la Stratégie canadienne pour  
l'égalité des chances dans tout établissement  
d'enseignement postsecondaire au Canada.

On peut également se procurer la présente brochure  
et d'autres documents budgétaires au :

Centre de distribution  
Ministère des Finances  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopieur : (613) 996-0518

*This publication is also available in English.*

